

Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères
du Nord Seine-et-Marne
77122 MONTHYON
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Date de convocation : 16 mars 2022
Date de réunion : 22 mars 2022
Date d'affichage : 25 mars 2022

Nombre de Délégués :
 › En exercice : 48
 › Présents : 23
 › Représentés : 12
 › Votants : 35

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, le Comité Syndical s'est réuni en ses lieu et place habituels, sous la présidence de Jean-François LÉGER, Président du SMITOM du Nord Seine-et-Marne.

Étaient présents :

Groupement de Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants	Groupement de communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Val d'Europe Agglomération	M. RADÉ (départ à 19h44) M. POLLIEN		COVALTRI 77	M. LÉGER M. FOURNIER Mme LYON Mme RAIMBOURG Mme BADRÉ (départ à 19h39) M. CHARBONNEL M. CORNELOUP M. FABRY-CASADIO M. FRERE M. NALIS M. CHESNÉ	
Monthyon	M. DECUYPÈRE				
C.C. Plaines et Monts de France	M. HIRAUX M. LECOMTE				
			C.A. du Pays de Meaux	Mme CHOPART M. SARAZIN M. DEVAUCHELLE M. COURTIER M. DELAHAYE Mme COURTOIS	M. TASSIN

Étaient représentés :

Mme CAMBRAYE (Val d'Europe Agglomération) ayant donné pouvoir à M. RADÉ
 M. JACOB (Val d'Europe Agglomération) ayant donné pouvoir à M. POLLIEN
 M. MARCEAUX C.C. Plaines et Monts de France) ayant donné pouvoir à M. LECOMTE
 M. DURAND (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à M. LÉGER
 Mme BELDENT (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à Mme RAIMBOURG
 M. BERGAMINI (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à M. LÉGER
 M. DHORBAIT (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à M. FOURNIER
 M. LOCART (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à M. NALIS
 Mme MICHON (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à Mme LYON
 Mme BEAUVAIS (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à M. CHESNÉ
 M. ROY (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à M. CHESNÉ
 M. MENIL (C.A. Pays de Meaux) ayant donné pouvoir à M. DELAHAYE

Étaient absents excusés :

Groupement de Communes	Délégués titulaires	Groupement de Communes	Délégués titulaires
Val d'Europe Agglomération	M. FABRIANO M. CHARPENTIER M. ENZER	C.C des 2 Morin	M. LEGROS
		C.A. du Pays de Meaux	M. ROUQUETTE M. HUDE M. DHUICQUE M. BELIN M. ROBIN M. MORAUX M. RODRIGUES
C.C. Plaines et Monts de France	M. PELLETIER		
COVALTRI 77	M. TRAWINSKI		

Secrétaire de séance : Monsieur Michel LECOMTE

ORDRE DU JOUR

- I – Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 18 janvier 2022.**
- II – Institutionnel – Synthèse de la réunion du Bureau Syndical du 08 mars 2022.**
- III – Institutionnel – Synthèse des décisions du Président (décision n° 2022-01 à 02).**
- IV – Institutionnel – Installation de nouveaux délégués.**
- V – Institutionnel – Élection d'un Vice-Président.**
- VI – Finances – Approbation du compte de gestion 2021.**
- VII – Finances – Examen du compte administratif 2021.**
- VIII – Finances – Affectations des résultats de l'exercice 2021**
- IX – Finances – Montant de la participation des entités adhérant au titre de l'année 2022.**

Signature des feuilles d'émargement du compte administratif – Parapheur à faire circuler auprès des délégués.

- X – Déchèteries – Avenant n° 1 à la convention pour l'utilisation des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory par les habitants du SMITOM du Nord Seine-et-Marne conclue avec le SIGIDURS : modification tarifaire.**
- XI – Déchèteries – Acquisition de nouvelles parcelles dans le cadre de la réhabilitation de la déchèterie de Coulommiers.**
- XII – Informations générales – Bilan de l'année 2021.**
- XIII – Informations générales – Réunion d'information sur la tarification incitative (TI).**
- XIV – Informations générales – Point sur l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Valo'Pulse.**
- XV – Questions diverses.**

M. LÉGER ouvre la réunion à 18 h 35, le quorum étant atteint. Il excuse l'absence de M. DURAND atteint par le COVID. C'est donc lui qui rapportera les points qui le concernent.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 JANVIER 2022.

En préambule, M. CORNELOUP indique avoir vu dans un précédent compte rendu qu'il y avait eu un vote sur le prix pour les entreprises et souhaite savoir ce qu'il en était pour les associations. M. LÉGER répond qu'il lui semble que c'est toujours en cours de réflexion.

Mme BRUN rappelle que, pour les associations type loi 1901 (Croix Rouge, etc.), conformément à leurs statuts, ces associations ne payent pas. Un débat avait eu lieu lors d'un précédent comité où il avait été précisé que ce dossier serait examiné avec l'attention voulue. L'analyse juridique est toujours d'actualité.

M. CORNELOUP réitère tout de même la demande qu'il avait faite l'an dernier, de faire à minima une étude sur le projet de ne pas faire payer les entreprises.

M. LÉGER répond que si un syndicat d'ordures ménagères ne fait pas payer les entreprises, il va au-devant de grands risques juridiques.

M. CORNELOUP ajoute avoir déjà entendu cela l'an dernier et aimerait bien qu'il y ait une étude chiffrée, quantifiée sur le sujet, parce que les entreprises peuvent avoir une carte comme les autres, comme tout un chacun.

M. LÉGER fait observer que les entreprises peuvent venir en déchèterie, ce n'est pas un souci, mais il faut qu'elles payent et elles payent à prix coûtant.

Mais aujourd'hui, poursuit M. CORNELOUP, elles mettent dans les chemins et ce sont les collectivités qui doivent assumer.

M. LÉGER précise avoir, comme un certain nombre des collègues, des liens en province où les accès en déchetterie sont gratuits sans aucun contrôle, y compris pour les entreprises. Cependant, il y a quand même du déchet dans les chemins. Aujourd'hui, il s'agit là d'un phénomène national. Par conséquent, il faut arrêter de se positionner derrière cette situation. C'est un vrai sujet qui relève de la police du Maire, difficile à gérer, auquel les élus sont tous confrontés.

M. LÉGER prend exemple de sa commune : c'est terrible. Cependant, c'est une « fausse bonne idée » que d'ouvrir l'accès aux déchèteries aux artisans gratuitement qui font d'ailleurs supporter à leurs clients, les coûts de traitement de ces mêmes déchets.

M. CORNELOUP considère que c'est facile à dire, mais demande à voir parce que selon lui, c'est forcément un facteur aggravant.

M. LÉGER admet que cela n'arrange pas la situation. Néanmoins, on voit à peu près quelles sont les entreprises qui ne jouent pas le jeu. Il confirme qu'il s'agit là d'un vaste débat, mais insiste sur le fait que sur le plan juridique, on a un vrai sujet de se retrouver au tribunal et de perdre.

Pas plus que pour les associations, selon M. CORNELOUP.

M. LÉGER estime que c'est encore un peu différent. Mais là, il y a un vrai sujet parce qu'il y a de la jurisprudence très régulièrement sur ces points-là, où le particulier n'a pas à payer pour le professionnel et vice versa. Et c'est le vice versa qui a commencé avec l'arrêté Auchan.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – INSTITUTIONNEL – SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 08 MARS 2022.

M. LÉGER rapporte ce point, qui ne fait l'objet d'aucune observation.

III – INSTITUTIONNEL – SYNTHÈSE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT (DÉCISION N° 2022-01 A 02).

M. LÉGER rapporte ce point, qui ne fait l'objet d'aucune observation.

IV – INSTITUTIONNEL – INSTALLATION DE NOUVEAUX DÉLÉGUÉS.

M. LÉGER rapporte ce point.

Il ne s'agit pas vraiment de nouveaux délégués. En effet, du fait de son adhésion au syndicat de collecte COVALTRI, la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) a dû se retirer du SMITOM pour réintégrer ses communes par le biais de COVALTRI. C'est la raison pour laquelle, pendant un certain temps, les élus de la CCPO n'étaient plus élus. Aussi est-il demandé de bien vouloir accepter l'arrivée des délégués titulaires Bernadette BEAUVAIS, Francis CHESNÉ, Gilles ROY et des délégués suppléants Yolande BELLANGER, Maxence GILLE et Victor ÉTIENNE.

M. LÉGER souhaite la bienvenue à ces 6 délégués.

M. SARAZIN demande à savoir si ces délégués sont présents. M. LÉGER signale la présence de Monsieur CHESNÉ et précise que Mme BEAUVAIS et M. ROY sont absents du fait d'une autre réunion prévue depuis longue date.

M. LÉGER profite de l'occasion pour qu'un message soit passé aux suppléants afin qu'ils soient davantage présents. En effet, il rappelle qu'aujourd'hui, les règles de quorum sont assouplies et qu'il y a là un vrai sujet : le territoire est très vaste, un certain nombre de délégués viennent de très loin. Aussi, lorsqu'il faut solliciter les délégués par téléphone faute de quorum, ce n'est pas très confortable, encore moins si la réunion doit être reportée la semaine d'après ...

M. RADÉ demande s'il serait possible d'annoncer les pouvoirs qui ont été donnés ce soir. On a le quorum, il n'y a pas de problème, mais connaître les pouvoirs de chacun serait souhaitable.

M. LÉGER confirme qu'il y a effectivement des règles qui s'imposent. Il annonce par conséquent les pouvoirs attribués dans le cadre de cette réunion :

- Mme CAMBRAYE a donné pouvoir à M. RADÉ.
- M. JACOB a donné pouvoir à M. POLLIEN.
- M. MARCEAUX a donné pouvoir à M. LECOMTE.
- M. DURAND a donné pouvoir à M. LÉGER.
- Mme BELDENT a donné pouvoir à Mme RAIMBOURG.
- M. BERGAMINI a donné pouvoir à M. LÉGER.

- M. DHORBAIT a donné pouvoir à M. FOURNIER.
- M. LOCART a donné pouvoir à M. NALIS.
- Mme MICHON a donné pouvoir à Mme LYON.
- Mme BEAUVAIS a donné pouvoir à M. CHESNÉ.
- M. ROY a donné pouvoir à M. CHESNÉ.

11 pouvoirs sont comptabilisés. S'ajoute également le pouvoir de M. MÉNIL attribué à M. DELAHAYE, ce qui fait un total de 12 pouvoirs.

Aucune autre observation n'étant formulée, M. LÉGER soumet la délibération au Comité Syndical.

OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE COVALTRI 77 AU SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE

VU les dispositions des articles L.5212-7 et L. 5711-1 du Code Général des collectivités territoriales,

VU les statuts du SMITOM du Nord Seine-et-Marne,

VU la délibération n° 19-2020 de COVALTRI77 en date du 09 septembre 2020 désignant 17 délégués titulaires et 17 délégués suppléants au SMITOM du Nord Seine-et-Marne,

VU la délibération n° 16-2020 du SMITOM du Nord Seine-et-Marne en date du 22 septembre 2020 relative à l'installation du Comité Syndical,

CONSIDERANT les délibérations n° 22/2021 et 23/2021, en date du 15 juin 2021, approuvant le retrait du SMITOM du Nord Seine-et-Marne des 22 communes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) au 31 décembre 2021, et acceptant l'extension du périmètre d'intervention de COVALTRI77 au SMITOM du Nord Seine-et-Marne pour la compétence traitement par ces mêmes communes au 1^{er} janvier 2022,

VU la délibération n° 01-2022 de COVALTRI77 en date du 03 février 2022 portant sur l'élection de trois délégués titulaires supplémentaires et de leurs suppléants au SMITOM du Nord Seine-et-Marne comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mme BEAUVAIS Bernadette	M. BELLANGER Yoland
M. CHESNÉ Francis	M. GILLE Maxence
M. ROY Gilles	M. ÉTIENNE Victor

Il est procédé à l'appel nominal de ces trois délégués titulaires et de leurs suppléants.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de l'installation dans leur fonction de délégués du SMITOM du Nord Seine-et-Marne de :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mme BEAUVAIS Bernadette	M. BELLANGER Yoland
M. CHESNÉ Francis	M. GILLE Maxence
M. ROY Gilles	M. ÉTIENNE Victor

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de l'installation de ces représentants dans leurs fonctions de délégués.

V – INSTITUTIONNEL – ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT.

M. LÉGER rapporte ce point.

Le territoire de l'Ourcq avait un Vice-président, en l'occurrence M. Francis CHESNÉ. Il est rappelé que le Comité Syndical avait déjà eu affaire à ce genre de problématique avec la réorganisation territoriale et à chaque fois, il avait été proposé au Comité syndical de reprendre le Vice-président sortant et de le faire réintégrer. Ce qu'estime tout à fait normal M. LÉGER dans la mesure où les personnes travaillent. Aussi, est-il proposé de reconduire ce mécanisme et de voter pour la réintégration de M. Francis CHESNÉ comme Vice-président.

OBJET : ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT

VU les statuts du SMITOM du Nord Seine-et-Marne et notamment son article 14 – *Composition du Bureau Syndical*,
VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, « le Bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents (...) »,

CONSIDERANT la délibération n°18/2020 du SMITOM du Nord Seine-et-Marne en date du 22 septembre 2020 fixant le nombre de vice-Présidents à 8,

CONSIDERANT la délibération n°19/2020 du SMITOM du Nord Seine-et-Marne en date du 22 septembre 2020 portant élection des 8 Vice-Présidents du SMITOM du Nord Seine-et-Marne,

CONSIDERANT le nouveau redécoupage territorial dû au retrait de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) le 31 décembre 2021 du SMITOM du Nord Seine-et-Marne et son adhésion le 1^{er} janvier 2022 à COVALTRI77, entraînant de ce fait l'extinction de la délégation de 6^{ème} Vice-Président du SMITOM du Nord Seine-et-Marne de Monsieur Francis CHESNÉ, élu issu de la CCPO,

CONSIDERANT la délibération n° 01-2022 du 03 février 2022 de COVALTRI77 portant désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants supplémentaires au SMITOM du Nord Seine-et-Marne du fait de l'extension de compte tenu de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO)

CONSIDERANT la délibération n° 10/2022 portant sur l'installation de nouveaux délégués de COVALTRI77 au SMITOM du Nord Seine-et-Marne,

CONSIDERANT que les Vice-Présidents sont élus parmi les membres du Comité Syndical,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur CHESNÉ Francis exprimée en séance,

Sous la présidence de Monsieur Jean-François LÉGER, il est procédé à l'élection d'un Vice-Président, autre que les Vice-Présidents déjà en place par délibération n° 19/2020 du 22 septembre 2020.

ELECTION DU 6ème Vice-Président du SMITOM du Nord Seine-et-Marne.

Il est procédé au vote :

Délégués en exercice : 48
Nombre de votants : 35
Majorité absolue : 24
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur CHESNÉ Francis ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu sixième Vice-Président et est immédiatement installé.

M. LÉGER félicite M. CHESNÉ et précise qu'il interviendra plus précisément dans les domaines des relations avec les éco-organismes et les relations institutionnelles.

VI – FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

M. HIRAUX rapporte ce point.

Le premier point de la partie Finances concerne l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2021. Le but premier est de constater que toutes les écritures du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif.

Le compte de gestion a été arrêté aux montants suivants :

- Il est tout d'abord rappelé les résultats de clôture 2020, en section de fonctionnement : 11 448 084,78 €.
- Ensuite, il a été affecté une part pour le financement du déficit d'investissement en 2021 : 3 666 947,15 €.
- Le résultat de l'exercice de fonctionnement est de 1 299 088,42 €, montant négatif.
- Ce qui fait un résultat de clôture 2021 de 6 482 049,21 €.

M. HIRAUX précise aux membres du Comité qu'il leur a été remis dans les documents, des extraits du compte de résultat 2021 permettant de constater que le résultat de fonctionnement correspond aux 1 299 088,42 € en négatif.

Pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2020 était négatif de 716 226,05 €. Le résultat de l'exercice 2021 étant positif de 4 160 953,73 €, le résultat de clôture net 2021 est de 3.444 .727,68 €.

En résultats cumulés, les résultats de clôture 2020 étaient de 10 731 858,73 €.

L'affectation pour l'investissement du déficit d'investissement 2021 était de 3 666 947,15.

Le résultat de l'exercice 2021 était positif de 2 861 865,31 €.

Notre résultat de clôture de l'exercice 2021 cumulé avec le résultat de clôture fonctionnement, plus investissement est de 9 926 766,89 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver ce compte de gestion, dressé par la comptable des finances publiques du service gestion comptable de Meaux et de dire qu'il n'appelle ni abstention, ni réserve de sa part.

Aucune observation n'étant formulée, M. HIRAUX soumet la délibération au vote.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte de Gestion présenté par Madame la Comptable des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable de Meaux concernant l'exercice 2021,

VU la présentation réalisée à la Commission Finances/Affaires Générales/Ressources Humaines le 8 mars 2022,

VU la présentation réalisée en Bureau Syndical le 8 mars 2022,

VU les avis favorables émis par ces deux instances,

CONSIDERANT que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Comptable des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable de Meaux, pour l'année 2021,

CONSIDERANT la concordance du Compte de Gestion avec le Compte Administratif du Syndicat,

CONSIDERANT que toutes les opérations ont été justifiées,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de la Comptable des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable de Meaux pour l'exercice 2021 (dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2021) arrêté aux montants suivants (en euros HT) :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2020 :	11 448 084.78 €
Part affectée à l'investissement 2021	- 3 666 947.15 €
Résultat de l'exercice 2021 :	- 1 299 088.42 €
Résultat de clôture 2021 :	6 482 049.21 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2020 :	- 716 226.05 €
Résultat de l'exercice 2021 :	4 160 953.73 €
Résultat de clôture 2021 :	3 444 727.68 €

Résultats cumulés :

Résultat de clôture 2020 :	10 731 858.73 €
Part affectée à l'investissement 2021	- 3 666 947.15 €
Résultat de l'exercice 2021 :	2 861 865.31 €
Résultat de clôture 2021 :	9 926 776.89 €

- **DIT** que le Compte de Gestion dressé par la Comptable des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable de Meaux pour l'exercice 2021 n'appelle ni abstention ni réserve.

M. HIRAUX remercie les membres du Comité Syndical.

VII – FINANCES – EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

M. HIRAUX rapporte ce point.

M. HIRAUX rappelle que le document officiel du compte administratif a été adressé à l'ensemble des membres du Comité Syndical.

Il propose à l'assemblée une analyse du compte administratif afin d'éviter de reprendre tous les documents dans leur intégralité. Cette analyse vise plusieurs objectifs :

- De connaître notre niveau de consommation des crédits en 2021 par rapport au budget prévisionnel et ce qui s'est passé entre les prévisions et les réalisations ;
- D'appréhender surtout notre niveau d'épargne brut, c'est-à-dire notre excédent de fonctionnement, moins le remboursement des frais financiers, sans tenir compte du remboursement de la dette ;
- D'évaluer notre solvabilité, en particulier à travers des ratios et des indicateurs classiques en la matière.

L'assemblée valide cette méthode.

Consommation des crédits de dépenses de fonctionnement 2021

Les charges à caractère général, qui est le plus gros poste du Syndicat, concernent :

- Une réalisation de 27 220 631 €, soit une utilisation à 97 % des crédits prévus ;
- Des charges de personnel à 1 009 364 € ;
- Des charges de gestion courante à 279 851 € ;
- Des charges financières à 508 395 € ;
- Des charges exceptionnelles à 137 884 € ;
- Les dotations aux provisions à 212 550 €.

Le total de l'ensemble de ces dépenses réelles est de 29 368 676 €, ce qui correspond à 96 % du budget prévisionnel. Nous sommes par conséquent assez proches de nos prévisions.

Il est rappelé que le chapitre 023 Virement à la section est inscrite au BP pour permettre d'une part de prévoir les ressources de fonctionnement nécessaires et d'autre part d'exécuter les dépenses d'investissement. Cependant ce « virement » ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Le chapitre 042 Opération d'ordre entre sections correspond essentiellement aux dotations aux amortissements. Le montant réalisé est identique au montant budgété pour 6 259 476 €.

Les dépenses de fonctionnement : le détail apparaît en ce qui concerne l'analyse sur les dépenses entre les différents services :

- Le service exploitation, bien sûr, « se taille la part du lion » car c'est en effet, la plus grosse dépense.
- Le service communication en dessous qui a été inférieur.
- Le service prévention aussi.
- Les affaires générales.
- Le service ressources humaines.
- Le service les finances.

M. HIRAUX rappelle que la différence s'explique principalement par le chapitre 023 comme vu précédemment puis détaille les consommations de crédits service par service.

- le service exploitation : le budget non consommé de 820 000 € s'explique principalement par :
 - Un écart sur la RPPOM, c'est-à-dire la redevance partie proportionnelle, puisque le Syndicat a connu une volatilité des indices de l'énergie, ce qui a fait bouger cette redevance.
 - Une évolution importante des dépenses de déchetterie qui est une évolution Nationale
 - Comme présenté lors de la DM n° 2, le chapitre 011 a eu en 2021 un rattrapage de rattachement des versements des soutiens aux adhérents.
- Le service communication : le budget non consommé de 90 000 € s'explique principalement par :
 - Le retard global pris sur le projet de parcours pédagogique lié au COVID.
 - Une forte annulation de manifestations qui a impacté l'équipe des animateurs et le service communication.
 - Un ralentissement global ou un report de certains projets (travaux sur les déchetteries...).
 - L'annulation de la création de certains supports d'animations en raison du protocole sanitaire appliqué dans les établissements impliquant l'absence de manipulation.
- Le service prévention : le budget non consommé de 54 000 € s'explique par les achats de broyeurs prévus initialement en dépenses de fonctionnement et qui ont été réalisés en dépenses de fonctionnement. Ce sont les broyeurs qui ont été achetés, et que l'on retrouvera tout à l'heure en investissement, et qui ont été remis à deux collectivités.
- Le service général : le budget non consommé est de 9 000 €.

- Le service RH, ressources humaines : le budget non consommé de 42 000 € s'explique par l'absence de recrutement d'un ambassadeur et de stagiaires. Par ailleurs, des postes n'ont été occupés qu'à 50 % au lieu de 100 %.
- Le service financier : M. HIRAUX indique avoir donné l'explication tout à l'heure sur le chapitre 023.

M. HIRAUX procède ensuite à l'analyse des consommations des crédits des recettes de fonctionnement :

- Les atténuations de charges qui mais cela reste marginal.
- Les produits des services est légèrement inférieur aux prévisions puisque le taux est de 99 %. Les recettes inférieures de 212 K€ s'expliquent principalement par des apports de Valor'Aisne inférieurs de 1 700 tonnes.
- Les dotations et participations sont à 97 % pour 5 800 978 €. Les recettes inférieures pour 158 K€ s'expliquent principalement par le rattachement de CITEO PAPIER 2020 en produit exceptionnel sur les comptes #77 plutôt qu'en #74. Par ailleurs, comme présenté lors de la DM n° 2, le chapitre 74 a eu en 2021 un rattrapage de rattachement.
- Les autres produits de gestion courante connaissent quant à eux une hausse relativement importante puisqu'il avait été prévu 2 399 276 € et le réalisé est de 2 852 496 €. Le taux est donc de 119 %. Les recettes complémentaires de 453 000 € s'expliquent par des reprises matières supérieures à la suite de l'augmentation des cours, notamment en fin d'année. Par ailleurs la construction budgétaire est prudente sur ce poste du fait d'une certaine volatilité des cours de reprises matières.
- Les produits exceptionnels représentent 448 545 € au lieu des 300 000 € prévus. Les montants se décomposent de la manière suivante :
 - Rattachement de Citeo papier 2020 pour 227 K€ ;
 - RODP 2020 pour 67 K€ ;
 - Protocole Transactionnel de modification d'exécutoire des végétaux pour 83 K€ ;
 - Pénalités SOMOVAL pour dépassement 2019 pour 6 K€ ;
 - OCAD3E T3 2020 pour 8 K€ ;
 - Reprise matières 2020 pour 9 K€ ;
 - Avenant n°3 AUBINE pour 15 K€ ;
 - Indemnités SOFAXIS pour 18 K€ ;
 - Assurance sinistre 2020 pour 8 K€ ;
 - Divers 8 K€.
- Le résultat reporté de l'année précédente était connu, il n'y a donc pas de problème à ce sujet.

Lorsque l'on regarde les recettes réelles de fonctionnement, on est sur une exécution de 101 % en global de notre budget. C'est à rapprocher avec notre consommation à 96 % des dépenses.

Pour la partie investissements, M HIRAUX présente la réalisation des différentes opérations d'investissement. Pour cette partie, il y a toujours un écart important puisque le SMITOM inscrit au BP des montant pluriannuels. Il y a donc des sommes qui sont inscrites, mais on sait très bien qu'on ne va pas les réaliser dans la totalité de l'année puisque ce sont des dépenses extrêmement importantes et qui sont pluriannuelles, notamment en ce qui concerne les déchetteries et le CIT.

En réalisation 2021, les investissements d'un montant de 2 343 232 € se décomposent de la manière suivante :

- Opération 500 : il y a eu des travaux sur le siège ayant nécessité du matériel informatique, des agencements.
- Opération 510 pour les déchetteries : des études de réhabilitation ont été réalisées pour la construction d'une déchetterie. Mais M. HIRAUX souligne que le sujet a été évoqué maintes fois au fur et à mesure lors des différents Comités.
- Opération 520 pour la station de transit : il s'agit des trémies pour la station de transit de Coulommiers.
- Opération 530 pour le CIT, les études : cela concerne des travaux sur la galerie, la salle pédagogique et le parcours qui ont représenté d'ailleurs le plus gros des investissements du Syndicat de l'année.
- Opération 580 : divers matériels pour 1.051 € sont concernés.

M. HIRAUX aborde ensuite les emprunts. En ce qui concerne la situation de la dette du SMITOM au 31 décembre 2021, elle s'établit au total à 19 684 892, en baisse par rapport à l'année précédente puisque nous étions à presque 22 millions. Le détail de tous les emprunts avec leur type de taux et leur notation sont présentés aux membres du Comité. Le taux moyen d'intérêt qui ressort est à 2,42 %, avec la classification. Tous les prêts classés 1A concernent, selon le score Gissler, des prêts absolument sans risque puisqu'ils ont soit un taux fixe, soit un taux variable simple avec des indices de la zone euro. Deux prêts sont à taux indexés, classés 1B et 1E. Le détail sur ces deux emprunts sont présentés aux délégués. Un prêt est sur l'Euribor trois mois, idem pour le deuxième prêt mais avec des taux plafond légèrement différents. Cependant, compte tenu de la faiblesse des taux de l'Euribor, il n'y a pas eu d'activation des formules d'indexation. Ce sont des prêts qui restent tout même avec un risque très limité malgré qu'ils ne soient pas classés 1A.

M. HIRAUX poursuit sa présentation en évoquant la consommation des crédits en dépenses d'investissement.

Le détail de nos opérations d'équipement pour 2 343 232 €, donc en réel, a été vu tout à l'heure sur la page 8 : les dotations fonds divers et réserves pour 100 000 €, le remboursement d'emprunt et le remboursement du capital de la dette, 2 257 018 €, les opérations d'ordres, l'opération patrimoniale de 35.600 € concernent les fameux broyeurs vus tout à l'heure en fonctionnement et qui ont été reclassés en dépenses d'investissement, et enfin, le financement du déficit de l'année précédente pour 716 226 €. Ces dépenses d'investissement représentent par conséquent un total cumulé de 6 517 295 €.

En recettes d'investissement, notre consommation de crédits a porté notamment sur l'excédent de fonctionnement capitalisé de 3 666 947 €, les opérations d'ordres transfert entre sections, donc sur les dotations aux amortissements et on retrouve nos 35 600 € de broyeurs. Au niveau de l'investissement, c'est une opération qui est neutre.

Tous ces chiffres amènent à notre résultat de clôture sur l'exercice 2021. Il est bien constaté un solde positif en investissement de 4 160 953,76 € et un solde négatif en fonctionnement pour 1 299 088,42 €. Ce qui amène à un total positif de l'exercice 2021 de 2 861 865,31 €, que l'on retrouve bien sur le compte de gestion vu précédemment. Et le résultat de clôture cumulé correspond bien à 9 926 776,89 €

M. HIRAUX admet que le constat d'un résultat de fonctionnement négatif avec une épargne brute positive peut sembler paradoxal. Mais cette contradiction est liée à la présence de charges décaissables et non décaissables ainsi qu'à des recettes encaissables et non encaissables qui impactent le calcul de l'Épargne.

Analyse de l'épargne brute du SMITOM

Nos produits de gestion courante moins nos charges de gestion courante, nous avons un excédent d'exploitation brut important de 4 308 770, le résultat exceptionnel qui vient s'ajouter. Notre épargne de gestion est par conséquent de 4 619 432 €. Moins les frais financiers, nous arrivons donc à une épargne brute de 4 111 037 € à laquelle est retranché le remboursement du capital des emprunts pour déterminer notre épargne nette qui, sur l'année 2021, est de 1.854.018€. L'épargne brute représente notre capacité d'autofinancement et cette épargne brute doit nous permettre de rembourser les échéances d'emprunt, ce qui, cette année, n'a pas posé de problème.

Et notre reliquat d'épargne nette permet de connaître notre disponible d'autofinancement pour éventuellement financer les investissements futurs. Et si notre épargne nette devenait négative ou si elle était insuffisante, il est nécessaire d'utiliser soit la trésorerie, soit avoir recours à l'emprunt. Mais c'est un peu « le serpent qui se mord la queue, » rappelle M. HIRAUX parce que les emprunts réalisés doivent être remboursés et que le remboursement s'effectue avec l'épargne brute.

M. LÉGER intervient en rappelant que la situation s'améliore, c'est très clair, au vu de la capacité d'autofinancement. Néanmoins, nous voyons tous que le résultat de fonctionnement de l'exercice, il ne faut quand même pas l'oublier, est négatif. Nous le savions, il est négatif à hauteur de ce que nous avons prévu, à quelque chose près. Enfin, 1,2 million d'€ n'est pas négligeable, il ne reste que 6 millions d'€. Compte tenu des derniers éléments que nous connaissons avec le prix de l'énergie qui explose, je ne suis plus du tout inquiet. Mais si l'on voulait aller jusqu'à la fin du mandat avec les 6 millions en ponctionnant dedans 1,2 million par an, on voit que cela couvre tout juste la fin du mandat. Cependant, normalement, l'évolution est visible. Il y a tellement de choses qui peuvent nous tomber dessus qu'il n'est pas possible de faire de projections trop positives, mais...

M. HIRAUX concède ne pas avoir trop insisté à ce sujet. Il indique l'existence d'une colonne où apparaît le contrat d'origine et effectivement, nous sommes partis sur un contrat global à 40 millions et là, ça y est, nous sommes passés sous la barre des 50 %.

M. LÉGER fait observer que les résultats que nous dégageons peuvent donner l'impression d'une certaine aisance mais il rappelle aux membres du Comité qu'il convient de ne pas penser cela. Il y a des investissements très lourds à réaliser dont d'autres occasions d'en reparler se représenteront. Il y a de très nombreux syndicats en France qui sont en train d'investir dans de nouveaux fours à haut pouvoir calorifique. M. LÉGER estime qu'il ne faudra pas être à la traîne. Le SMITOM sait qu'à la fin du mandat, il faudra songer à les changer. Il estime même ne pas devoir attendre la fin du mandat, surtout avec le L4F ... Aussi, potentiellement, d'ici à la fin du mandat, il y aura peut-être une décision très importante à prendre. Le coût est entre 60 et 110 millions mais il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à 110 millions. Donc 60 millions avec une CAF nette de 1,8 millions, ce n'est pas ridicule. Compte tenu de l'évolution, le SMITOM est plutôt bien. Cependant, il faut y penser maintenant et ne surtout pas se laisser déborder par les autres syndicats. Il ne faut pas non plus se retrouver dans la même situation qu'au début des années 2000, à ne pas avoir anticipé. Donc oui, le Syndicat a de l'argent aujourd'hui, moins les restes à réaliser tout de même, mais ce n'est pas une situation extraordinaire.

Aussi, M. LÉGER estime que si un jour on nous dit « vous avez trop d'excédents, il faut baisser les tarifs des adhérents ». Non, il faut essayer - si on peut - on va essayer de le maintenir jusqu'à la fin du mandat, c'est ce qu'il avait déjà indiqué, en fonction du contexte que chaque délégué connaît. Cependant, il ne faut surtout pas s'amuser « à descendre ».

En tant que Président, cela serait très positif mais M. LÉGER estime ne pas être là pour cette raison.

M. HIRAUX rappelle qu'il ne faut pas oublier non plus que le Syndicat est soumis aussi à des événements extérieurs comme l'augmentation de la TGAP qui, elle, ne s'arrête pas quels que soient les événements. La situation était tellement volatile en ce moment que le Syndicat bénéficie d'un prix de l'énergie. Mais il est d'accord avec M. LEGER : il faut réfléchir au futur parce que notamment au niveau de l'énergie, il sera demandé au Syndicat d'avoir une rentabilité de plus en plus importante. Des sources d'énergie seront recherchées partout et c'en est une. En revanche, il sera demandé de la rentabiliser et la rentabiliser représente une technologie supérieure et ainsi de suite. Donc effectivement, la ligne de conduite du Syndicat est de ne pas se démunir, de garder sa capacité d'autofinancement.

M. LÉGER pense que pour ceux qui étaient là en 2017, lorsqu'il a repris la présidence du Syndicat derrière Jean-François PARIGI, il s'est exprimé très clairement : la partie Finances sera une priorité. Mais pas la sienne, dans la continuité de ce qu'avait commencé à faire Jean-François PARIGI. Et c'est de toute façon une évidence.

Les ratios, dont le ratio de désendettement

M. HIRAUX précise que ces ratios doivent être pris à l'instant T, tels qu'ils sont. En ce qui concerne l'année 2021, on a un ratio de désendettement qui est en fait la dette sur l'épargne brute ; ce qui nous donne un nombre d'années théorique. On est à 4,8 années théoriques.

En ce qui concerne 2019-2020, cela nécessiterait un retraitement parce qu'on avait des recettes exceptionnelles qui étaient liées à l'indemnité qu'on avait touchée de la CARPF (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), donc ça nécessiterait d'être retraité, donc ce n'est pas significatif. On peut plutôt se baser sur trois ou quatre années antérieures. Donc on voit que le ratio est bon. Mais encore une fois, c'est une constatation à l'instant T et c'est un ratio qui peut s'améliorer très rapidement ou se dégrader aussi rapidement. C'est un simple indicateur.

La marge d'autofinancement courant. Le principe repose sur les dépenses réelles de fonctionnement, plus le remboursement annuel de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. En fait, il nous donne un ratio, c'est notre seuil de remboursement, c'est savoir si vous arrivez, avec ce que vous avez dans l'année, à payer ce que vous avez à payer dans l'année. On est à 95 %, ça veut dire qu'à partir du moment où on ne dépasse pas les 100 %, on est dans les clous par rapport à ça.

M. LÉGER rappelle qu'une marge de 5% pour notre syndicat n'est pas disproportionnée.

M. HIRAUX admet que cela peut très bien s'améliorer brutalement ou se dégrader aussi vite. Notamment au vu de la conjoncture, ce sont des choses qui sont extrêmement volatiles.

En conclusion de cette présentation du compte administratif 2021, il est rappelé 3 points :

- Le niveau de consommation des crédits représente en recettes réelles 101 % du budget et en dépenses 96 % du budget.
- L'épargne brute qui passe de 5.704.000 € à 4.111.000 € entre 2020 et 2021. Après le remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est positive de 1.854.000 €.
- De ce fait, l'évolution du ratio de désendettement est de cinq ans.

Aucune observation n'étant formulée, M. LÉGER remercie M. HIRAUX, M. FROMENT et toute l'équipe pour le travail qui est réalisé au quotidien.

Afin de procéder au vote, M. HIRAUX demande à M. LEGER de sortir quelques minutes de la salle de réunion.

M. HIRAUX soumet ensuite la délibération au vote.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la présentation réalisée à la Commission Finances/Affaires Générales/Ressources Humaines en date du 8 mars 2022,

VU la présentation réalisée en Bureau Syndical le 8 mars 2022,

VU les avis favorables émis par ces deux instances,

CONSIDERANT que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

CONSIDERANT que, pour ce faire, le Président s'est retiré pour laisser la Présidence du Comité Syndical conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L-2121-14 du 26/02/1996 et n'a pas participé au vote,

Sous la présidence de M. Pascal HIRAUX, Vice-Président en charge des Finances,

CONSIDERANT que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Après avoir pris connaissance des résultats par section et

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de M. Pascal HIRAUX, Vice-Président en charge des Finances,

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit (en euros HT) :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	35 628 151,73	G	34 329 063,31
	Section d'investissement	B	5 801 069,15	H	9 962 022,88
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	7 781 137,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	716 226,05 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	42 145 446,93	= G+H+I+J	52 072 223,82
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 969 130,31	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 969 130,31	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	35 628 151,73	= G+I+K	42 110 200,94
	Section d'investissement	= B+D+F	9 486 425,51	= H+J+L	9 962 022,88
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	45 114 577,24	= G+H+I+J+K+L	52 072 223,82

M. HIRAUX remercie les membres du Comité Syndical ainsi que les services du SMITOM. Il invite ensuite M. LÉGER à revenir dans la salle et reprendre place.

VIII – FINANCES – AFFECTATIONS DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021.

M. HIRAUX indique qu'après l'adoption du compte administratif, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2021. Il rappelle que pour le vote du budget 2022, une reprise anticipée des résultats avait été réalisée. C'est pourquoi ce vote n'est qu'une confirmation puisque le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion sont en concordance. Le vote d'aujourd'hui n'a donc que pour but de formaliser définitivement ces affectations.

Ces résultats correspondent à :

- l'excédent de fonctionnement cumulé de 6.482 049,21 € ;
- l'excédent d'investissement cumulé de 3.444.727,68 € ;
- les restes à réaliser de 2.969.130,31 €.

Il vous est proposé d'affecter ces résultats conformément à l'affectation anticipée, c'est-à-dire au compte R002, 6.482.049,21€ et au compte R001, 3.444.727,68 €.

Aucune observation n'étant formulée, M. HIRAUX soumet la délibération au vote.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE – EXERCICE 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- L'excédent de fonctionnement cumulé est de : 6 482 049,21 €
- L'excédent d'investissement cumulé est de : 3 444 727,68 €
- Le montant des restes à réaliser est de : 2 969 130,31 €

VU la délibération n° 04/2022 portant sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021,

VU l'examen en Commission Finances/Affaires Générales/Ressources Humaines en date du 8 mars 2022,

VU l'examen en Bureau Syndical en date du 8 mars 2022,

VU les avis favorables émis par ces deux instances,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement de 6 482 049.21 €

en report de fonctionnement au compte R 002 et d'affecter l'excédent d'investissement de 3 444 727.68 € en report d'investissement au compte R 001,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de 6 482 049.21 € en report de fonctionnement au compte R 002,
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement de 3 444 727.68 € en report d'investissement au compte R 001,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente.

IX – DECHETERIES – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR L'UTILISATION DES DECHETERIES DE DAMMARTIN-EN-GOËLE ET DE MITRY-MORY PAR LES HABITANTS DU SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE CONCLUE AVEC LE SIGIDURS : MODIFICATION TARIFAIRE.

M. LÉGER rapporte ce point en l'absence de M. DURAND.

Il est rappelé l'objet de la convention avec le syndicat SIGIDURS vers lequel sont parties les 17 communes pour l'utilisation de leurs déchèteries, communes initialement adhérentes au SMITOM. Le présent avenant a pour but de reconduire cette convention, sachant que le tarif, compte tenu des différentes évolutions, passe de 25 à 26 € HT le passage.

Aucune observation n'étant formulée, M. LÉGER soumet la délibération au vote.

OBJET : CONVENTION POUR L'UTILISATION DES DECHETERIES DE DAMMARTIN-EN-GOËLE ET DE MITRY-MORY PAR LES HABITANTS DU SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE CONCLUE AVEC LE SIGIDURS – AVENANT N° 1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération 16-09-29-1 du 29 septembre 2016 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France portant adhésion de celle-ci aux compétences collecte et traitement pour les 17 communes du territoire intercommunal situé en Seine-et-Marne,

VU la délibération n° 19-36 du SIGIDURS en date du 24 juin 2019 approuvant les termes de la convention d'utilisation des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory à signer avec le SMITOM du Nord Seine-et-Marne,

VU la délibération n°15/2019 du 16 avril 2019 approuvant le protocole transactionnel entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et le SMITOM,

VU la délibération n°16/2019 du 16 avril 2019 autorisant la cession à l'euro symbolique des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory à la Communauté D'Agglomération Roissy Pays de France,

VU la décision 2019-44 relative à la signature de la convention entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le SIGIDURS pour l'utilisation des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory, déchèteries appartenant au SIGIDURS, afin de proposer un service de proximité aux usagers des 20 communes de la communauté Plaine et Monts de France adhérentes au SMITOM du Nord Seine-et-Marne et précisément les communes d'Annet-sur-Marne, Charmentray, Charny, Cuisy, Fresne-sur-Marne, Iverny, Le Pin, Le Plessis-aux-Bois, Le Plessis-l'Evêque, Marchémoret, Messy, Montgé-en-Goële, Nantouillet, Oissery, Précyc-sur-Marne, Saint-Mesmes, Saint-Pathus, Villeroy, Villevaudé et Vinantes.

CONSIDERANT la participation calculée mensuellement en fonction du nombre de passages réalisés par les particuliers des communes autorisées par la présente convention et dont le coût du passage est de 25 € TTC pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020,

CONSIDERANT la nécessité de réévaluer la participation du SMITOM du Nord Seine-et-Marne du fait de la hausse des tarifs de prestations, et en particulier de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), et afin de tenir compte de l'évolution des coûts de gestion des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'approuver l'avenant n° 1 relatif à la modification du montant de la participation et des conditions de paiement de la convention pour l'utilisation des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory par les habitants du SMITOM du Nord Seine-et-Marne conclue avec le SIGIDURS, modification portant sur :
 - Article 4.1 *Montant de la participation* : la participation du SMITOM du Nord Seine-et-Marne sera réévaluée en portant le montant du coût de passage à 26 € TTC.
 - Article 4.2 *Conditions de paiement* : le règlement de la participation du SMITOM du Nord Seine-et-Marne sera payée trimestriellement après service fait.
- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 relatif à la modification du montant de la participation et des conditions de paiement de la convention pour l'utilisation des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory par les habitants du SMITOM du Nord Seine-et-Marne conclue avec le SIGIDURS.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président (ou son représentant) à signer suivant l'intérêt du SMITOM l'avenant n° 1 à la convention jointe en annexe qui prendra effet au 1^{er} avril 2022.
- **DIT** que les autres dispositions de ladite convention demeurent inchangées ;
- **DIT** que la délibération prendra effet au 1^{er} avril 2022 ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous documents et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'application de la présente.

X – DECHETERIES – ACQUISITION DE NOUVELLES PARCELLES DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE COULOMMIERS.

M. LÉGER rapporte ce point en l'absence de M. DURAND.

Le Syndicat doit faire l'acquisition de deux terrains pour pouvoir réaliser une extension de la déchèterie de Coulommiers. Après négociation avec les propriétaires, nous vous proposons l'acquisition des parcelles concernées au prix de 1,50 € le mètre carré. L'une a une surface de 701 m² et l'autre de 1 258 m².

Aucune observation n'étant formulée, M. LÉGER soumet les deux délibérations au vote.

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE 131 BN 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.1311-10

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1212-1, L.1211-1 et L.3222-2,

CONSIDERANT que le projet d'achat porte sur l'acquisition à l'amiable d'un terrain, non bâti, situé zone A à Coulommiers « le Bois Possot », d'une superficie de 2 258 M2, propriété de Madame Christine COUTROT,

CONSIDERANT que ce terrain s'inscrit dans la perspective d'améliorer le fonctionnement de la déchèterie de Coulommiers,

CONSIDERANT que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter la Direction immobilière de la Direction de l'immobilier de l'Etat,

CONSIDERANT que par mail en date du 09 mars 2022, Mme COUTROT a accepté un prix de vente de 1,50 € le m²,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité syndical, (vote),

Aussi, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à l'amiable du terrain cadastré 131 BN 2, classée en zone A sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU), au prix de 1,50 € le m², hors frais pris en charge par le Syndicat.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président (ou son représentant) à signer au nom du syndicat tous les documents et actes nécessaires auprès du notaire.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président (ou son représentant) de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE 131 BN 3
--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.1311-10

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1212-1, L.1211-1 et L.3222-2,

CONSIDERANT que le projet d'achat porte sur l'acquisition à l'amiable d'un terrain, non bâti, situé zone A à Coulommiers « le Bois Possot », d'une superficie de 701 M2, propriété de Monsieur Raynald SALMON,

CONSIDERANT que ce terrain s'inscrit dans la perspective d'améliorer le fonctionnement de la déchèterie de Coulommiers,

CONSIDERANT que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter la Direction immobilière de la Direction de l'immobilier de l'Etat,

CONSIDERANT que par mail en date du 10 mars 2022, M. SALMON a accepté un prix de vente de 1,50 € le m²,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité syndical, (vote),

Aussi, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à l'amiable du terrain cadastré 131 BN3, classée en zone A sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU), au prix de 1,50 € le m², hors frais pris en charge par le Syndicat.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président (ou son représentant) à signer au nom du syndicat tous les documents et actes nécessaires auprès du notaire.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président (ou son représentant) de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

M. LÉGER profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier M. Pascal FOURNIER à l'initiative de la découverte de ces parcelles parce que cela faisait longtemps que le Syndicat cherchait. M. FOURNIER a permis au Syndicat de débloquent la situation. Le marché de maîtrise d'œuvre devrait être lancé très prochainement. L'affaire est donc lancée.

À propos de déchèterie, M. LÉGER précise que la CA du Pays de Meaux va également proposer au Syndicat un terrain à côté de la déchèterie actuelle. La situation évolue donc. Il espère qu'un vrai beau projet pourra ainsi être réalisé.

XI – INFORMATIONS GENERALES – BILAN DE L'ANNEE 2021.

- M. POLLIEN présente ce point en ce qui concerne la prévention au travers d'un Powerpoint (ci-annexé).

M. POLLIEN rappelle tout d'abord les points forts de la politique de prévention du syndicat :

- Dès 2008, le SMITOM a été précurseur en s'engageant dans une politique forte liée au compostage individuel dans un premier temps.
- 2012-2017 : lancement du programme local de prévention des déchets (PLPD) par l'ADEME ;
- En 2017 : engagement de poursuite des constructions d'actions nouvelles en lien avec la loi AGECE ;
- En 2020 : lancement de l'étude biodéchets ;
- En 2021 : élaboration d'un nouveau PLPDMA.

Pour le compostage individuel, 500 composteurs ont été distribués en 2021, contre 378 en 2020, ce qui représente une hausse de 45 %. Plusieurs distributions ont été organisées à la demande des communes, dont les membres du Comité ont le détail, soit 9045 composteurs acquis par les particuliers depuis 2008.

En ce qui concerne le compostage partagé, trois sites ont été installés en 2021 : les jardins partagés quincéens, le cimetière d'Étrépilly et Adventure Park à La Ferté-sous-Jouarre. Toujours dans le cadre de la politique de déploiement du compostage individuel et partagé, les sites partagés par territoire au 31 décembre 2021 sont représentés à la page 6 de la carte : 28 sites sont concernés, hors les composteurs partagés pédagogiques. Une sensibilisation du jeune public a été mise en œuvre à travers des animations scolaires et la mise en place de composteurs pédagogiques dans les établissements scolaires ou établissements d'accueil des mineurs : 84 composteurs pédagogiques ont été installés, dont 4 en 2021. En collaboration avec le service communication, un guide et une exposition sur le compostage avec sept panneaux ont été élaborés.

En ce qui concerne les déchets verts, deux broyeurs grosse capacité ont été remis à deux adhérents. Le broyeur du SMITOM a été emprunté quant à lui 13 fois en 2021, contre 12 en 2020, soit un total de 119 emprunts depuis 2018. Les communes emprunteuses sont indiquées sur la carte, à la page 10. Durant la semaine du compostage, du broyat a été proposé en de libre-service dans les trois déchetteries d'Ocquerre, Meaux et Bailly Romainvilliers, jusqu'à épuisement du stock. Les retours de cette action sont très positifs. Pour exemple, à Bailly-Romainvilliers, le broyat a été mis à disposition à 8h00 et à 10h00, il ne restait plus rien. Une opération de broyage des déchets verts pour les particuliers a été menée à Saint-Jean-Les-Deux-Jumeaux pendant la manifestation « La Brie des Jardins ». Des aides à l'acquisitions d'un broyeur par les particuliers ont été consentis. Sur l'année 2021, 111 subventions ont été accordées pour un total de 10 293 €.

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, plusieurs actions ont été entreprises :

- Un webinaire (60 participants, dont 37 communes) ;
- La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) avec des cours de cuisine.
- Le concours à destination des collégiens avec le « Jette pas ta boîte », du 22 au 26 novembre 2021 ; 6 établissements ont participé et 240 kilos de nourriture ont été distribués à 4 associations caritatives locales.
- L'accompagnement de 9 cantines pour analyser l'origine et le volume du gaspillage alimentaire avec une mise en place des actions correctives.

Dans le cadre de la réutilisation, le réemploi, l'éco-consommation, plusieurs actions ont également été mises en œuvre :

- Le démarrage de la campagne « Stop pub » : 21 000 « Stop pub » ont été distribués dans les mairies ;
- La campagne Répar'acteurs : un flyer et un courrier ont été transmis aux artisans du territoire par la Chambre des métiers afin de les sensibiliser à la démarche.
- Des ateliers de réparation de vélos ont été proposés aux usagers dans les différentes communes du territoire.
- Un quiz sur la réparation a permis de communiquer sur cette thématique : 50 participants, 1 430 personnes touchées sur la page Facebook.
- Le Relais a permis de récupérer 18,7 tonnes de textile sur les bornes installées dans les déchetteries du SMITOM.
- 6 tonnes d'équipements et d'objets ont été collectés dans les containers réemploi du SMITOM par l'association ARILE Ressourcerie Horizon.

Dans le cadre de la sensibilisation :

- Avec l'appui de la cellule animation, de nombreux publics ont pu être sensibilisés aux pistes de la limitation de production de déchets.
- Des ateliers, des stands et des animations ont pu être proposés sur différentes parties du territoire.
- Les animations scolaires sur les thématiques liées à la prévention des déchets sont très demandées.

En collaboration avec le service Communication, des spots sur les radios locales et des flyers Répar'acteurs ont été diffusés pour les réparations. Pour les référents compostage, une affiche a été réalisée et un spot a été émis sur les radios locales ainsi que sur le site internet. L'aide à l'achat de broyeur a été relancée au travers d'inserts écrits, sur le site internet et sur Facebook. La campagne Stop Pub a fait l'objet d'affiches relatives aux opérations dans les communes et un concours « Jette pas ta boîte » a été lancé.

M. POLLIEN poursuit la présentation par un point d'étape portant sur le PLPDMA (page 17 du PowerPoint). Il en précise les objectifs :

- Se conformer à la réglementation ;
- Réduire la quantité des déchets en charge par le service public de prévention et de gestion des déchets ;
- Améliorer le taux de valorisation des déchets ;
- Maîtriser les coûts du SPPGD et par là, se conformer aux orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ;
- Fédérer un territoire et ses différentes parties prenantes (entreprises, commerçants, bailleurs sociaux, services des villes, ...) autour d'actions communes.

M. POLLIEN rappelle qu'une délibération de principe a été votée le 28 septembre 2021, qu'un accompagnement est assuré par le bureau d'études SAGE ENGINEERING.

La phase I a débuté le 30 septembre 2021 avec l'analyse des enjeux économiques liés à la prévention, l'état des lieux de la Prévention et les gisements d'évitement. Elle s'est poursuivie au travers des entretiens des agents du SMITOM, des adhérents et des acteurs du territoire. Parallèlement, des enquêtes comportementales People Vox ont été menées et la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) est en cours de constitution.

La phase II, prévue durant la période de mars à septembre/décembre 2021, a porté sur l'élaboration du plan d'actions et une enquête publique. Les objectifs sont à définir, une étude des impacts environnementaux et économiques a été conduite et des groupes de travail thématiques ont été mis en place.

L'enquête People Vox réalisée du 1^{er} au 30 novembre 2021 – via un double recueil, téléphonique et online – a obtenu 1 643 réponses dont 600 par téléphone et 1 043 par internet. L'échantillon de personnes interrogées a été soigneusement sélectionné par :

- Le type de territoire dans les 6 intercommunalités ;
- La catégorie socioprofessionnelle ;
- Le type d'habitat ;
- L'âge.

Sur les 18 proposés, 8 gestes ou actions ressortent de cette enquête. Les 2 premières actions sont celles qui ressortent le plus fréquemment, avec un pourcentage de plus de 60 % : éviter le gaspillage, entre autres alimentaire, et trier les déchets. Ces actions étaient citées quasiment à l'unanimité. Ensuite, les autres actions et gestes suivants portent sur :

- L'utilisation des sacs réutilisables,
- Faire attention à la consommation de produits nocifs pour l'environnement,
- Utiliser des produits réutilisables (exceptée les bouteilles en plastique) ;
- Refuser la publicité dans les boîtes aux lettres (c'est l'action où les intentions sont les plus massives) ;
- Le compostage de déchets (action enregistrant également de nombreuses intentions).

Les réponses sont différentes selon les âges. Ainsi, pour les plus de 60 ans, le tri des déchets, l'utilisation de produits moins dangereux pour l'environnement sont une priorité, alors que les moins de 30 ans sont davantage sensibles aux dons, à la vente ou l'échange de meubles que leurs aînés

En ce qui concerne le compostage, 39 % de la population le pratiquerait. Son usage serait plus marqué auprès des plus de 60 ans : 54 %, contre 28 % chez les moins de 30 ans. En outre, c'est au sein de la CCPMF qu'il est le plus exercé. Dans la majorité des cas, c'est le composteur individuel qui est utilisé.

M. POLLIEN évoque ensuite les groupes de travail relatifs au PLPDMA : il annonce que les réunions auront lieu le 12 et le 14 avril prochains sur 3 demi-journées. Ces groupes de travail se réuniront afin de proposer différentes actions, selon des thématiques spécifiques définies lors du Comité de pilotage. Ces groupes de travail auront pour thème :

- Pour l'un, la réutilisation, le réemploi et la réparation
- Pour le deuxième, la réduction des déchets des professionnels ;
- Pour le troisième, la communication.

M. POLLIEN annonce l'envoi prochainement à tous les élus, d'un courrier et d'une invitation à la salle des fêtes de Monthyon, avec les dates et heures précises de ces groupes de travail. Ces groupes seront composés des acteurs locaux en lien avec les thématiques.

M. POLLIEN procède ensuite à un point d'étape sur les biodéchets.

M. SARAZIN demande des précisions sur les objectifs du PLPDMA : au début, il avait été annoncé au sujet de la communication, un certain nombre de choses. Est-ce que c'était en corrélation avec les objectifs que le Syndicat s'était fixés en 2021 ? Nous savons tous que la période a été difficile en 2021 (absence de réunions, absence de manifestations et autres), et des choses formidables sont annoncées. Mais étaient-elles bien en corrélation avec ce que le Syndicat avait prévu ? Est-ce plus ? Est-ce moins ?

M. POLLIEN répond que, rapport à 2020, certaines actions ont été moindre puisque la crise sanitaire a fait que dans le cadre de la sensibilisation, de nombreuses personnes n'ont pas pu se rendre soit dans les écoles, soit dans les différentes municipalités puisqu'elles étaient fermées. Après, pour tout ce qui s'agit du PLPDMA, tout est actuellement en formation. L'élaboration a donc bien commencé en mars l'année dernière, puis en septembre. Et nous sommes à la troisième phase où il y aura, comme cela a été annoncé, les groupes de travail. Et ces groupes de travail donneront lieu par la suite à la rédaction afin qu'ils soient validés dans l'année.

M. SARAZIN demande ensuite ce qu'il en est des objectifs 2022. M. POLLIEN indique que pour le PLPDMA, c'est autre chose, là il sera valable pour six ans encore, les groupes de travail, la CCES fixeront ces objectifs.

M. SARAZIN aborde ensuite Le Relais : des chiffres concernant Le Relais ont été annoncés. Est-ce que le SMITOM rencontre des soucis particuliers avec Le Relais, est-ce que tout va bien ? Parce que dans sa commune par exemple, c'est une catastrophe. Cette société coopérative et participative ne ramasse rien, c'est très sale. Y a-t-il des soucis dans les déchetteries du SMITOM ?

M. POLLIEN admet que le textile est une vraie difficulté, quels que soient les prestataires. Cependant, au SMITOM, la situation progresse.

Mme BRUN confirme que les enlèvements dans les déchetteries ne rencontrent aucune difficulté.

M. POLLIEN reprend la présentation du PowerPoint par un point d'étape sur les biodéchets et énonce les quelques dates suivantes :

- Le 18 mars 2021, s'est tenue une réunion de lancement de l'étude sur la gestion des biodéchets.
- Le 30 septembre 2021, les résultats de la campagne de caractérisation ont été connus et un Comité de pilotage de la phase I a eu lieu.
- En janvier/février 2022, les entretiens avec les adhérents pour les choix d'études sur les expérimentations se sont déroulés.
- Le 10 mars, le Comité de pilotage de la phase II s'est tenu et, pour le 2ème semestre 2022, les expérimentations ont démarrés.

Sont abordés ensuite les gisements d'évitement c'est-à-dire, tout ce qui va pouvoir être retraité sur les biodéchets :

- Au niveau des OMR : des caractérisations ont été réalisées en mai et juin 2021 par la société TERRA ;
- Au niveau des emballages ménagers : la consommation d'eau du robinet et l'achat en vrac, moins de produits emballés),
- Au niveau des déchets végétaux : Mulching, broyage, paillage, ... Ils représentent 59 kg par habitant et par an (essentiellement en porte à porte et 18 kg par habitant et par an en déchetterie) ;
- Au niveau d'encombrants/tout venant : réemploi, réparation ; partage, On voit aussi s'associer avec tous les caractérisations qui ont été opérées sur 2021, en mai et juin, par la société TERRA.

Pour les biodéchets, trois scénarios ont été envisagés :

- Un scénario avec du tout compostage (prévention renforcée) ;
- Un scénario avec la collecte des restes alimentaires (en porte à porte pour tous) ;
- Un scénario avec la collecte en apport volontaire pour tous.

Est présenté ensuite les diverses expérimentations possibles qui seront proposées aux intercommunalités. Ce seront les intercommunalités qui opéreront ce choix entre le compostage individuel, le compostage et la collecte ou le compostage individuel, le compostage partagé, etc.

M. POLLIEN poursuit la présentation par les perspectives.

- Concernant le PLPDMA :

- Fixation des objectifs de baisse des DMA (déchets ménagers et assimilé) ;
 - Elaboration et déclinaison des projets liés aux axes du PLPDMA
 - Réunion des groupes de travail thématiques ;
 - Elaboration de fiches action ;
 - Pilotage et finalisation du PLPDMA ;
 - Et enfin, le pilotage du PLPDMA pour les six années à venir.
- Concernant les biodéchets :
- Finalisation de l'étude ADEME ;
 - Elaboration d'un schéma organisationnel ;
 - Accompagnement des adhérents dans les expérimentations ;
 - Retour sur les expérimentations menées ;
 - Déploiement des sites de compostage partagé ;
 - Consolidation du réseau des référents.
- D'autres perspectives sont énoncées :
- Déploiement de la communication vers les 173 collectivités adhérentes (EPCI et mairies) ;
 - Continuité des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - Incitation à la réflexion avant l'acte d'achat pour chaque consommateur, en intégrant les possibilités de réemploi ou de réparation ;
 - Développement et poursuite des animations liées à ces thématiques, en partenariat avec le service Animation.

A la fin de cette présentation, M. POLLIEN remercie l'Assemblée.

Sur l'étude des biodéchets, Mme BADRÉ déplore ne pas avoir les légendes qui correspondent aux petites poubelles des scénarios possibles présentés à la page 28. Un délégué lui fait remarquer que ces légendes se trouvent en dessous.

Mme BADRÉ demande ce qu'est un composteur électromécanique ? Est-il destiné à des syndicats ou à des particuliers ?

M. POLLIEN explique que ce type de composteur n'est pas destiné à des particuliers mais à des communes et des syndicats. Il annonce qu'une visite va être prochainement organisée sur un des composteurs électromécaniques.

M. LÉGER indique que des choix multiples seront possibles et chaque collectivité, chaque territoire choisira selon les endroits. Il souligne en outre être voisin de Coulommiers et admet qu'il est certain qu'à Chailly, il ne bénéficiera pas des mêmes outils qu'à Coulommiers.

A une interrogation portant sur l'existence future d'un marché et de la possibilité d'en acquérir plus favorablement par le biais d'achats groupés, M. LÉGER répond que c'est pour l'instant prématuré. À ce stade, le SMITOM encadre le PLPDMA qui, pour rappel, était initialement le rôle de nos adhérents. Quant aux actions à suivre ensuite, on avisera. Mais est-ce que c'est à nous d'engager des actions ou est-ce que ce n'est plus aux adhérents demande M. LÉGER. Ce sera peut-être plus aux adhérents.

Un délégué estime qu'il faut être incitatif à un moment. M. LÉGER acquiesce. Cependant, il fait remarquer que l'avantage de l'étude est qu'elle existe. Parce qu'il n'y a pas grand monde parmi les adhérents qui se soit engagé jusqu'à présent. Donc là, au moins, une action est lancée et on va voir ce qu'il en ressort. Ensuite, nos adhérents devront faire des choix. La réflexion est lancée et permettra d'aboutir à des orientations et choix.

Un délégué déclare qu'il y a déjà des maires qui ont fait des choix pour être incitatifs, il en connaît.

M. LÉGER admet que les choses vont se développer, des tests se font par-ci par-là. En fonction des résultats de l'ensemble de ces tests, une transmission de l'information se fera entre collègues. Le but étant de réduire le volume des ordures ménagères et notamment les biodéchets. Nous aviserons par la suite. Cependant, il faut savoir que chacun ne travaille pas tout seul dans son coin, il faut faire travailler le collectif et les expériences des uns doivent servir aux autres. En revanche, chacun doit comprendre, chaque maire - parce que c'est facile de dire « je n'ai plus la compétence et le syndicat se débrouille », mais chaque maire doit comprendre qu'il a un rôle à jouer en matière de réduction des déchets.

Mme BRUN ajoute que, pour l'étude biodéchets, il est prévu qu'il y ait une restitution effectivement pour l'ensemble du Syndicat, mais y compris pour chaque adhérent. C'est pourquoi nous travaillons tous ensemble avec les collègues. Et l'idée, c'est qu'à un moment donné, ils aient l'ensemble des outils, l'ensemble des chiffres et que le bureau d'études puisse venir dans chaque EPCI présenter l'esprit, la philosophie, donner une idée des coûts, donner des idées de

solutions. L'idée est d'expérimenter au cours du second semestre 2022, sur différents territoires, des solutions qui seront partagées. Effectivement, au 1^{er} janvier 2024, une solution doit être proposée et mise en place.

Aucune autre interrogation n'étant formulée, M. LÉGER donne la parole à M. LECOMTE.

- M. LECOMTE rapporte le point relatif au bilan de l'année 2021 en ce qui concerne l'Animation au travers d'un Powerpoint (ci-annexé).

M. LECOMTE débute tout d'abord sa présentation sur l'évolution des animations et des animateurs. L'année 2011 a été marquée, comme l'année 2020, par des conditions exceptionnelles en raison de la crise sanitaire, entraînant la suppression de plusieurs animations grand public et d'animations en milieu scolaire. Cependant, la cellule Animation a su s'adapter et sensibiliser 12 132 personnes à travers diverses actions. Le nombre de personnes sensibilisées est équivalent aux résultats de 2017, ce qui prouve que nos animateurs ont très bien travaillé.

À l'écran est projeté un schéma avec les différents types d'animations réalisées en 2021 :

- Cantines scolaires ;
- Extrascolaires
- Scolaires ;
- Atelier ;
- Concours collèges ;
- Distribution/formation pour l'utilisation de composteurs ;
- Enquête déchèterie ;
- Forum/Formation/Conférence
- Porte à porte ;
- Stand

Là encore, M. LECOMTE souligne que nos animateurs ont très bien travaillé en 2021.

La majeure partie des animations concernent le milieu scolaire. En effet, elles représentent 71 % du total des opérations.

Les animations en direction du grand public sont quant à elles constituées principalement de stands, d'ateliers, de forums et de porte à porte. Le porte à porte consiste en des missions de sensibilisation du public. A Esbly par exemple, cette action a été menée du 2 au 25 mars.

Dans le cadre de la SEDD (Semaine Européenne de Développement Durable), des stands sur le tri, l'éco-consommation et la protection de l'environnement ont été tenus sur tout le territoire :

- Stand gestion des déchets au centre commercial Les Saisons de Meaux à Chauconin-Neufmontiers ;
- Stand lors de la World Clean Up Day à Magny-le-Hongre ; stand tri lors de la Fête de la Pomme à Crégy-lès-Meaux ;
- Stand éco-consommation épicerie Day by Day à Meaux ;
- Stand réparation vélos à Jouarre ;
- Stand en partenariat avec la CAPM (temps de décomposition des déchets dans la nature) à Barcy.

Les thématiques abordées dans chaque animation ont été très diversifiées. Cependant, le tri reste la thématique principale et représente 34 % des personnes sensibilisées.

Les équipes ont également été très mobilisées sur la sensibilisation à la lutte anti-gaspillage. Cette thématique représente 20 % des personnes sensibilisées. M. LECOMTE signale que le petit camembert présenté en dessous est très parlant (page 5).

Concernant le type de public visé, la majorité des animations sont à destination de l'enfance (63 %) et de la jeunesse (22 %). Le grand public reste minoritaire : il ne représente que 15 % du fait de l'annulation de nombreuses manifestations en raison du contexte sanitaire. Par ailleurs, les équipes ont commencé à développer en 2021 des animations à destination des associations et du personnel éducatif. Vous le voyez aussi sur le petit schéma représenté.

Concernant la sensibilisation auprès du public Enfance - Jeunesse, 294 animations ont été mises en œuvre au total. La répartition est représentée dans 2 petits tableaux à la page 7.

- Le 1^{er} concerne les animations scolaires :
 - 223 en écoles élémentaires ;
 - 23 en collèges ;
 - 2 en lycées.

- Le 2^{ème} concerne les accueils de loisirs et autres établissements :
 - o 43 Centres de loisirs ;
 - o 3 autres.

Malgré une période complexe en raison de la crise sanitaire, les animations scolaires ont pu reprendre. On constate une hausse de 45 % par rapport à l'année 2018/2019 c'est-à-dire avant le COVID 19. Une très grosse demande des écoles est représentée sur le schéma de la page 8.

Du CE2 au CM2, les enfants sont dans une approche du sujet et découvrent (ou redécouvrent) des gestes de prévention à réaliser dans leur quotidien. En fonction du projet de l'établissement, du degré d'implication du corps enseignant, ces animations créent l'envie d'approfondir d'autres notions comme l'éco-consommation, le réemploi et le compostage. Le camembert présenté à la page 9 précise les pourcentages en fonction des accompagnements.

Les collèges et lycées ont été principalement accompagnés sur les gestes écocitoyens. Ces animations visent à modifier leurs habitudes et trouver avec eux des solutions pour réduire leurs déchets. Certains établissements ont émis le souhait d'être accompagnés dans une démarche de labellisation E3D.

9 cantines ont souhaité l'intervention du SMITOM afin de quantifier les déchets et les pertes réalisées sur le temps de la pause méridienne. 1 066 enfants ont ainsi été sensibilisés sur le gaspillage alimentaire.

Une carte du syndicat représente, par EPCI, le nombre de personnes qui ont été sensibilisées sur notre territoire (page 12). A la page suivante, un camembert fait état de la répartition des animations sur le territoire du SMITOM, répartition plutôt satisfaisante. Elle reste cependant perfectible avec une surreprésentation du territoire de la CAPM (46 % soit 52 personnes pour 1 000 habitants) et de VEA (16 % soit 39 personnes pour 1 000 habitants). La CCPMF représente 3 % des personnes sensibilisées (soit 15 personnes pour 1 000 habitants), 3 % également pour la CCPO (soit 18 personnes pour 1 000 habitants), et 29 % pour COVALTRI 77 (soit 29 personnes pour 1 000 habitants). Sur tous les territoires, les animations scolaires, périscolaires ainsi que les cantines sont majoritaires. Les animations grand public sont assez bien réparties sur les territoires de la CAPM, CCPMF et VEA. Elles devront être densifiées en 2022 sur les territoires de COVALTRI et de la CCPO. M. LECOMTE précise que le territoire de VEA a bénéficié d'une opération en porte à porte en 2021.

M. LECOMTE évoque ensuite l'opération TerraCycle : cette opération a permis de collecter 729,54 kg de gourdes et de stylos sur l'année 2021. 21 établissements ont participé à cette opération, dont 12 sur la CAPM. 5 établissements ont dépassé la barre des 5 000 points. Une école sur le territoire de VEA a 13 569 points à son actif. Cette action permet à l'ensemble de ses participants de gagner des points en recyclant leurs déchets, puis de les convertir pour faire des dons aux associations de leur choix ou généralement à la coopérative de leur établissement.

Enfin, M. LECOMTE précise les perspectives envisagées, en énonçant :

- Les objectifs généraux de la cellule sensibilisation et animation :
 - o Assurer une bonne représentativité sur l'ensemble du territoire ;
 - o Elaborer un plan de formation en direction des enseignants animateurs pour une diffusion plus large du message ;
 - o Permettre au public maternel d'appréhender ces notions liées au développement durable ;
 - o Développer des supports de sensibilisation sur les nouvelles thématiques ;
 - o Organiser des actions sur la journée mondiale du gaspillage alimentaire et sur la journée mondiale du recyclage ;
 - o Sensibiliser et accompagner les écoles équipées d'un composteur pédagogique.
- Les axes prioritaires :
 - o Dans le cadre du PLPDMA : travailler en transversalité avec le pôle prévention et les différents services afin de développer des actions de sensibilisation pérennes et novatrices.
 - o Ouverture du parcours de visite CIT. Poursuivre la mise en œuvre du parcours en lien avec le service communication et prévention.

A la fin de cette présentation, M. LECOMTE remercie l'Assemblée.

Un délégué fait part de l'interrogation suivante : nous sommes des élus et nous constatons les incivilités et la mauvaise consommation des gens. Est-il possible de mesurer d'ores et déjà des améliorations vers ce qu'on souhaite voir ? L'objectif est que l'on reconnaisse que le déchet est une source d'énergie et cela passe par la consommation. Est-ce que déjà on relève dans nos communes quelques améliorations ?

M. LECOMTE répond qu'en fait, nos animateurs vont dans les écoles et sensibilisent les enfants. Ils se rendent bien compte de l'évolution du comportement des enfants. L'environnement est un sujet qui leur tient à cœur.

Aucune autre interrogation n'étant formulée, M. LÉGER donne la parole à M. DEVAUCHELLE.

- M. DEVAUCHELLE rapporte le point relatif au bilan de l'année 2021 en ce qui concerne la Communication au travers d'un Powerpoint (ci-annexé).

M. DEVAUCHELLE procède tout d'abord à un focus concernant l'élaboration des parcours pédagogiques. En effet, 3 parcours thématiques sont en cours de construction pour une livraison entre juin et septembre :

1. Un parcours de sensibilisation à la biodiversité ;
2. Une activité type Escape Game pour une découverte ludique de sujets tels que la prévention, le tri et le recyclage des déchets.
3. Un parcours dédié à la découverte et au fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du Syndicat.

Des parcours sont prévus au travers du contrat de concession mais complétés également par le Syndicat par le biais d'un contrat conclu avec la société JTS en février 2021. Ces lieux se veulent innovants et sont dédiés à la réduction, au tri des déchets, au recyclage des matières. Les ateliers ont été conçus de manière ludique avec des éléments scénographiques interactifs, des tablettes tactiles, ... Tout est imaginé afin de susciter manipulations et réflexions. Les parcours sont aussi bien destinés aux enfants qu'aux adultes : un livret éducatif sera remis en début de visite au jeunes curieux, contribuant à faire de ces lieux une merveilleuse aventure dans le monde des déchets.

1. Un parcours de sensibilisation à la biodiversité

Plusieurs tâches ont été réalisées dont la création d'un panneau de présentation de la biodiversité en zones humides, l'élaboration d'un panneau d'information sur les chaînes alimentaires liées aux mares naturelles, la réalisation d'une valise à senteurs avec des odeurs d'espèces végétales communes, etc.

A ce jour, il reste à réaliser :

- Un panneau d'information relatif aux abeilles et au rôle des pollinisateurs ;
- Le livret d'activités lié à la visite.

M. DEVAUCHELLE évoque ensuite le cabinet de curiosités. Il s'agira d'un meuble dans lequel il sera possible de trouver un mélange hétéroclite d'objets surprenants, sur les règnes animal, végétal et minéral. L'objectif est d'y montrer la diversité du monde qui nous entoure.

2. Une activité type Escape Game

Plusieurs tâches ont été accomplies dont la définition de l'ensemble des ateliers et énigmes, la validation, atelier par atelier, des concepts, des textes et contenus pédagogique (vidéos, ...), un tableau de bord interactif dédié à l'introduction de la mission, etc.

A ce jour, il reste à réaliser :

- La définition sur plan des besoins spécifiques des chaque atelier et lancement des travaux : murs, sols et plafonds ainsi que l'installation des alimentations électriques et luminaires requis ;
- L'installation de la scénographie et du matériel audio et vidéo ;
- Le livret d'activités lié à la visite.

Dans le cadre de cette activité, un tableau de bord sera créé, incluant une présentation animée de la mission par la mascotte du SMITOM, Eden.

D'autres ateliers seront mis en place :

- Un atelier BATTLE TRI : 2 équipes munies chacune d'une tablette, s'affronteront sur le thème du tri des déchets au sens large (tri sélectif, compostage, déchèteries, ...). Chacune devra orienter 20 déchets vers le bon exutoire, en un minimum de temps. La scénographie, rappelant celle d'un jeu télévisé, accroît l'aspect immersif de l'expérience.

- Un atelier RECYCLAGE DES DECHETS : les enfants disposeront de 6 objets issu du recyclage et devront les replacer sous le type d'emballage qui aura servi à leur fabrication. Pour les aider, une vidéo expliquant le process de recyclage de chaque famille de matériau (papier, carton, PET, PEHD, verre, ...) tournera en boucle sous chaque famille d'emballage.
- Un atelier LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE : Cet atelier se décline en 2 sous-thématiques :
 - o L'éco-consommation : Les enfants seront confrontés à des choix d'achats. Une dizaine de produits leurs seront proposés avec pour chacun, deux alternatives d'achat possibles. Ils devront réfléchir au choix qui sera le plus pertinent en matière de préservation de l'environnement.
 - o La lutte contre le gaspillage alimentaire : Les enfants seront invités à ranger diverses denrées alimentaires et seront sensibilisés aux notions de DLC et de DLUO.

Divers messages d'informations répartis sur différents emplacements de la cuisine compléteront ces activités et pourront donner lieu à de l'information complémentaire comme la raison de consommer des fruits et légumes de saison ou encore des astuces pour cuisiner certains restes.

- Un atelier REPARATION : Dans cet atelier, les enfants seront sensibilisés aux concepts de réparation et d'entretien pour allonger la durée de vie des objets, avec pour exemple un vélo. A l'aide de devinettes, ils devront replacer certains outils nécessaires à la réparation sur les espaces prévus à cet effet. Ils pourront également observer différents objets réalisés à partir de matériaux de récup' qu'ils pourront reproduire chez eux accompagnés d'un adulte.

3. Un parcours de découverte de l'unité de valorisation énergétique (UVE)

Plusieurs tâches ont été réalisées dont l'habillage graphique de la galerie selon 3 ambiances (incinération des déchets, production énergétique et traitement des rejets), l'installation de matériel audio et vidéo dans chacun des 3 espaces dédiés, la réalisation d'une maquette 3D virtuelle représentant le CIT, le tournage de courtes séquences vidéo présentant les points clefs du site destinées à intégrer la maquette virtuelle (en cours).

A ce jour, il reste à réaliser :

- 3 vidéos d'animation présentant : le process d'incinération, la production énergétique à l'aide du groupe turbo alternateur et le procédé de traitement des fumées ;
- 1 présentation graphique grand format du site avec la location des équipements clés ;
- 2 activités ludiques d'enquête liées au scénario développé ;
- Le livret d'activités lié à la visite.

A la fin de cette présentation, M. DEVAUCHELLE remercie l'Assemblée.

A une interrogation de M. FOURNIER, Mme BRUN rappelle qu'il est envisagé d'ouvrir ces espaces en septembre (si aucun retard n'est pris), et que les visites seront proposées à tous au travers du guide des animations. Pour rappel, des bus pourront être mis à disposition des établissements les plus éloignés et en 2023, des tables de pique-nique pourront être installées sur notre site afin de débiter ou clore cette visite par un moment agréable.

Aucune question diverse n'étant formulée, M. LÉGER remercie les membres du Comité Syndical pour leur présence.

La séance est levée à 20h05.